

## Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique

E : Operations on electrical network and installations and in an electrical environment - Electrical risk prevention

D : Arbeitsvorgang auf elektrische Werke und Anlagen und in einer elektrischen Umgebung - Verhütung von elektrischen Gefährdungen

### **Norme française homologuée**

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 21 décembre 2011, pour prendre effet à compter du 21 janvier 2012.

**Correspondance** Le présent document n'a pas d'équivalent à la CEI ou au CENELEC.

### **Analyse**

Le présent document propose des mesures de prévention en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'elles effectuent un travail dans un environnement électrique.

### **Descripteurs**

Réseau électrique, distribution d'énergie électrique, travaux sous tension, travaux hors tension, sécurité du travail, installation électrique, installation très basse tension, installation basse tension, installation haute tension, maintenance, mesures de prévention, protection de la personne, protection contre les chocs électriques, protection contre les courts-circuits, règles de sécurité, habilitation, réparation, entretien, dépannage, travaux, intervention, opération.

### **Modifications**

### **Corrections**

## **OPERATIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE - PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE**

### **AVANT-PROPOS**

*Le présent document NF C 18-510 a été préparé par la Commission U21 « Prévention des accidents » de l'UTE.*

*La NF C 18-510 reprend des dispositions du recueil UTE C 18-510 qui ont été mises à jour, notamment :*

- l'application des principes généraux de prévention dans les prescriptions, incluant l'évaluation et l'analyse du risque électrique ;*
- l'intégration des règles d'organisation des OPERATIONS comprenant notamment la préparation du travail ;*
- la clarification des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE et des OPERATIONS d'ORDRE NON ELECTRIQUE ;*
- la consolidation des notions d'ENVIRONNEMENT électrique, en particulier en basse tension avec la création d'un article spécifique ;*
- les précisions concernant tous les types d'INTERVENTIONS BT ;*
- la consolidation des prescriptions de formation et d'HABILITATION ;*
- la limitation des prescriptions aux aspects électriques ;*
- la simplification de la formulation des définitions ;*
- le report dans les articles spécifiques des prescriptions qui étaient précédemment incluses dans les définitions.*

*mais ne remplace pas le document UTE C 18-510 qui sera révisé ultérieurement.*

### **Clé de Lecture**

*Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés :*

- les prescriptions sont rédigées en caractères droits de taille normale ;*
- les notes sont rédigées en caractères droits de taille réduite ;*
- les termes définis dans le présent document sont rédigés en PETITES MAJUSCULES.*

## Sommaire

AVANT-PROPOS .....	II
1 DOMAINE D'APPLICATION .....	13
1.1 Domaine d'application du présent document.....	13
1.2 Lien entre la norme et la réglementation .....	13
2 REFERENCES NORMATIVES .....	15
3 TERMES ET DEFINITIONS.....	17
3.1 Définitions relatives aux structures et aux personnes.....	17
3.1.1 Entreprise exploitante .....	17
3.1.2 Entreprise extérieure .....	17
3.1.3 Donneur d'ordre.....	17
3.1.4 Employeur .....	17
3.1.5 Chef d'établissement .....	17
3.1.6 Chargé d'exploitation électrique .....	17
3.1.7 Personne qualifiée (en électricité) .....	17
3.1.8 Personne avertie .....	17
3.1.9 Personne ordinaire .....	17
3.1.10 Opérateur .....	18
3.1.11 Chargé de consignation .....	18
3.1.12 Chargé de travaux .....	18
3.1.13 Chargé d'intervention.....	18
3.1.14 Chargé d'opérations spécifiques .....	18
3.1.15 Chargé de chantier .....	18
3.1.16 Exécutant .....	18
3.1.17 Surveillant de sécurité électrique.....	18
3.1.18 Habilitation – personne habilitée .....	18
3.2 Définitions relatives aux installations et aux ouvrages électriques .....	18
3.2.1 Installation électrique – ouvrage électrique .....	18
3.2.2 Matériel électrique .....	19
3.2.3 Ligne électrique aérienne .....	19
3.2.4 Canalisation électrique isolée – Canalisation isolée .....	19
3.2.5 Canalisation encastrée .....	19
3.2.6 Canalisation noyée .....	19
3.2.7 Partie active .....	19
3.2.8 Conducteur PEN .....	19
3.2.9 Elément (d'accumulateur) .....	19
3.2.10 Accumulateur.....	19
3.2.11 Batterie d'accumulateurs.....	19
3.3 Définitions relatives aux grandeurs électriques .....	20
3.3.1 Tension nominale .....	20
3.3.2 Domaines de tension .....	20
3.3.3 Très basse tension de sécurité (TBTS).....	20
3.3.4 Très Basse Tension de Protection (TBTP) .....	20
3.3.5 Très Basse Tension Fonctionnelle (TBTF).....	20
3.4 Définitions relatives aux opérations .....	20
3.4.1 Exploitation .....	20
3.4.2 Opération .....	21
3.4.3 Opération d'ordre électrique.....	21
3.4.4 Type d'opérations d'ordre électrique.....	21
3.4.5 Essai .....	21
3.4.6 Mesurage .....	21
3.4.7 Vérification .....	21
3.4.8 Manœuvre .....	21
3.4.9 Opération d'ordre non électrique .....	21
3.4.10 Consignation .....	22

3.4.11	Déconsignation .....	22
3.4.12	Mise hors tension .....	22
3.4.13	Mise hors de portée .....	22
3.4.14	Réquisition ou essai sous alimentation autonome .....	22
3.4.15	Situation de travail .....	22
3.4.16	Phase de travail .....	22
3.5	Définitions relatives aux distances, zones et locaux .....	22
3.5.1	Environnement électrique .....	22
3.5.2	Voisinage .....	22
3.5.3	Champ libre .....	23
3.5.4	Zone de travail .....	23
3.5.5	Poste de travail .....	23
3.5.6	Zone d'évolution .....	23
3.5.7	Local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens (local ou emplacement à risque spécifique électrique) .....	23
3.6	Définitions relatives aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle .....	23
3.6.1	Equipement de protection individuelle (EPI) .....	23
3.6.2	Pavé de terre .....	23
3.6.3	Dispositif de vérification d'absence de tension (VAT) .....	23
3.6.4	Equipement portable de mise à la terre et en court-circuit (MALT/CC) .....	23
3.6.5	Outil isolant .....	23
3.6.6	Outil isolé .....	23
3.6.7	Enveloppe .....	24
3.6.8	Nappage .....	24
3.6.9	Habillement .....	24
3.6.10	Nappe isolante .....	24
3.6.11	Ecran .....	24
3.6.12	Protecteur .....	24
3.6.13	Isolation .....	24
3.6.14	Balisage .....	24
3.7	Liste des documents écrits (voir Annexe A) .....	24
4	<b>DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	25
4.1	Analyse du risque électrique .....	25
4.1.1	Le risque électrique et ses conséquences .....	25
4.1.2	Mise en œuvre de l'analyse du risque électrique .....	26
4.2	Environnement des ouvrages ou des installations .....	29
4.2.1	Environnement des pièces nues en champ libre .....	29
4.2.2	Locaux et emplacements d'accès réservé aux électriciens .....	30
4.2.3	Environnement des canalisations isolées .....	30
4.3	Prévention du risque électrique .....	30
4.3.1	Principes de prévention du risque électrique .....	30
4.3.2	Protection collective .....	32
4.3.3	Protection individuelle .....	32
4.3.4	Outil, matériel et équipement de travail .....	33
4.3.5	Conditions ambiantes de travail .....	33
4.3.6	Opérations dans les zones présentant un risque d'explosion .....	34
4.4	Réalisation et mise en œuvre des opérations .....	34
4.4.1	Procédures d'accès, de suivi et de contrôle .....	34
4.4.2	Instruction de sécurité .....	34
4.5	Les acteurs .....	34
4.5.1	Les acteurs économiques (entreprises et autres) .....	34
4.5.2	Fonctions et personnes concernées .....	36
5	<b>FORMATION ET HABILITATION .....</b>	41
5.1	Principes de fonctionnement et champ d'application .....	41
5.1.1	Objet .....	41
5.1.2	Principes .....	41

5.1.3	Cas dans lesquels l'habilitation est obligatoire .....	41
5.2	Evaluation du besoin initial .....	42
5.3	Conditions d'attribution de l'habilitation .....	44
5.4	Suivi de l'habilitation .....	44
5.5	Maintien des compétences - Recyclage .....	45
5.6	Formation à la prévention du risque électrique .....	45
5.6.1	Principes d'organisation .....	45
5.6.2	Objectif de la formation .....	46
5.6.3	Évaluation et avis .....	46
5.7	Formalisation en cas d'habilitation .....	48
5.7.1	Matérialisation de l'habilitation .....	48
5.7.2	Symboles des habilitations .....	48
5.7.3	Champ d'application des habilitations .....	52
5.7.4	Equivalences entre habilitations .....	52
5.7.5	Titre d'habilitation .....	53
5.8	Disposition en cas de non habilitation .....	55
5.8.1	Cas particulier pour certaines opérations d'ordre non électrique .....	55
5.8.2	Le travailleur indépendant – l'employeur - l'auto-entrepreneur participant à une opération .....	55
6	DÉTERMINATION DE L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS .....	57
6.1	Généralités et présentation .....	57
6.2	Distances limites et zones définies autour des pièces nues sous tension en champ libre .....	57
6.2.1	Distance limite d'investigation .....	58
6.2.2	Zone d'investigation .....	58
6.2.3	Distance limite de voisinage simple .....	58
6.2.4	Le voisinage .....	59
6.2.5	Zone de voisinage simple .....	59
6.2.6	Distance limite de voisinage renforcé .....	59
6.2.7	Zone de voisinage renforcé .....	59
6.2.8	Distance minimale d'approche .....	60
6.2.9	Zone des travaux sous tension en haute tension .....	61
6.3	Distances limites et zones définies dans les locaux et emplacements d'accès réservé aux électriciens .....	65
6.4	Distances limites et zones définies autour des supports de lignes aériennes .....	66
6.5	Distances limites et zones définies par l'ouverture d'une armoire, d'un coffret ou d'une enveloppe de matériel électrique .....	67
6.6	Distances limites et zones définies autour des canalisations isolées .....	67
6.6.1	Canalisations isolées visibles .....	68
6.6.2	Canalisations isolées invisibles .....	69
6.7	Environnement autour d'un circuit de terre .....	69
6.8	Cas particulier des canalisations gainées .....	70
7	OPERATIONS HORS TENSION .....	71
7.1	Procédure de consignation .....	71
7.1.1	Principes fondamentaux de la consignation électrique d'un ouvrage ou d'une installation .....	71
7.1.2	Déroulement d'une consignation .....	72
7.1.3	Procédures de consignation .....	75
7.1.4	Opérations de déconsignation .....	75
7.1.5	Applications particulières de la consignation aux différents ouvrages ou installations .....	75
7.2	Procédure de mise hors tension .....	79
7.2.1	Objet et champ d'application de la mise hors tension .....	79
7.2.2	Déroulement d'une mise hors tension .....	80
7.2.3	Remise sous tension après mise hors tension .....	80
7.3	Organisation de la consignation et de la mise hors tension .....	80
7.3.1	Attributions et articulation des fonctions .....	80
7.3.2	Procédures d'accès, de suivi et de contrôle des opérations hors tension .....	80

7.3.3	Conditions atmosphériques .....	83
7.3.4	Séparation d'un réseau de distribution .....	83
7.3.5	Mesures particulières relatives aux consignations.....	84
7.3.6	Mesures particulières relatives à la mise hors tension.....	84
7.4	Rôle des différents acteurs dans le cadre d'un travail hors tension ou d'une opération hors tension .....	85
7.4.1	Rôle de l'employeur .....	85
7.4.2	Rôle du chef d'établissement .....	85
7.4.3	Rôle du donneur d'ordre .....	85
7.4.4	Rôle du chargé d'exploitation électrique .....	85
7.4.5	Rôle du chargé de consignation .....	85
7.4.6	Rôle du chargé de travaux pour les travaux hors tension .....	85
7.4.7	Rôle du chargé de travaux pour les opérations après suppression du voisinage .....	87
7.4.8	Rôle du chargé de chantier dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique concourant à l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation .....	88
7.4.9	Rôle du chargé de chantier dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique autres que les opérations du 7.4.8.....	88
7.4.10	Rôle de l'exécutant de travaux d'ordre électrique ou non .....	88
7.5	Formation à la prévention du risque électrique et Habilitation .....	89
7.5.1	Chargé d'exploitation électrique .....	89
7.5.2	Chargé de consignation .....	89
7.5.3	Chargé de travaux .....	89
7.5.4	Chargé de chantier .....	89
7.5.5	Exécutant .....	90
8	TRAVAUX SOUS TENSION .....	91
8.1	Généralités.....	91
8.1.1	Le cadre réglementaire .....	91
8.1.2	Présentation des risques encourus au cours des TST .....	91
8.2	Formation et habilitation .....	92
8.2.1	Disposition pour les ouvrages .....	92
8.2.2	Dispositions pour les installations.....	92
8.3	Méthodes de travail sous tension .....	93
8.3.1	Travail au contact .....	93
8.3.2	Travail à distance .....	93
8.3.3	Travail au potentiel .....	93
8.4	Chantier comportant différents types d'opérations .....	93
8.4.1	Travaux sous tension, hors tension et au voisinage .....	93
8.4.2	Participation de personnel non habilité symbole T sur un chantier TST .....	94
8.5	Documents de référence .....	94
8.5.1	TST sur les ouvrages - Conditions d'Exécution du Travail, Fiches Techniques .....	94
8.5.2	TST sur les installations - Normes spécifiques et référentiels .....	94
8.6	Outil, matériel, équipement de travail, équipement de protection individuelle, vêtement de travail et produit.....	94
8.7	Régime spécial d'exploitation.....	94
8.8	Conditions atmosphériques .....	95
8.9	Organisation des travaux .....	95
8.9.1	Procédure générale .....	95
8.9.2	Procédure applicable en basse tension .....	96
8.10	Cas particuliers .....	97
8.10.1	Travaux sur les installations de contrôle, de télétransmission et de télécommunication pouvant être le siège de tensions induites .....	97
8.10.2	Mise en place de protections isolantes pour des tiers sur un ouvrage de distribution d'énergie électrique en vue de procéder à une mise hors de portée par isolation .....	97

8.10.3	Mise en place de protections isolantes sur une installation en vue de travaux ou d'opérations spécifiques dans le voisinage .....	97
8.10.4	Travaux sous tension sur les accumulateurs et batteries d'accumulateurs .....	97
8.10.5	Travaux sous tension sur les installations photovoltaïques.....	97
8.11	Travaux de nettoyage sous tension .....	97
8.12	Rôle des différents acteurs .....	98
8.12.1	Rôle de l'employeur .....	98
8.12.2	Rôle du chef d'établissement .....	98
8.12.3	Rôle du donneur d'ordre .....	98
8.12.4	Rôle du chargé d'exploitation électrique .....	98
8.12.5	Rôle du chargé de travaux .....	99
8.12.6	Rôle des exécutants .....	100
9	OPERATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT .....	101
9.1	Principes de prévention vis-à-vis de l'environnement électrique .....	101
9.2	Mise hors de portée par éloignement, par obstacle ou par isolation .....	102
9.2.1	Mise hors de portée par éloignement.....	102
9.2.2	Mise hors de portée par pose d'obstacles.....	103
9.2.3	Mise hors de portée par pose d'isolations.....	103
9.2.4	Mise en œuvre des obstacles et des isolations .....	103
9.3	Présence de pièces nues sous tension en champ libre .....	104
9.3.1	Zone d'investigation - Zone 0 .....	105
9.3.2	Zone de voisinage simple - Zone 1 .....	105
9.3.3	Zone de voisinage renforcé HT - Zone 2 .....	106
9.3.4	Zone de travaux sous tension HT - Zone 3 .....	106
9.3.5	Zone de voisinage renforcé BT - Zone 4 .....	107
9.3.6	Prescriptions particulières pour les travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de lignes aériennes en conducteurs nus .....	108
9.4	Locaux et emplacements d'accès réservé aux électriciens .....	108
9.5	Ouverture d'une enveloppe électrique en basse tension .....	109
9.6	Ascension et travaux sur les supports de lignes aériennes .....	111
9.6.1	Travaux d'ordre électrique .....	111
9.6.2	Travaux d'ordre non électrique .....	111
9.7	Canalisations isolées .....	111
9.7.1	Analyse du risque électrique .....	112
9.7.2	Canalisations isolées visibles .....	112
9.7.3	Canalisations invisibles enterrées .....	116
9.7.4	Canalisations invisibles noyées ou encastrées .....	119
9.8	Rôle et compétence des différents acteurs dans l'environnement .....	120
9.8.1	Rôle de l'employeur .....	120
9.8.2	Rôle du chef d'établissement .....	120
9.8.3	Rôle du donneur d'ordre .....	120
9.8.4	Rôle du chargé d'exploitation électrique .....	120
9.8.5	Rôle du chargé de travaux .....	121
9.8.6	Rôle du chargé de chantier .....	121
9.8.7	Rôle des surveillants de sécurité électrique .....	122
9.8.8	Rôle des exécutants habilités ou non .....	123
9.8.9	Rôle des personnes formées non habilitées .....	123
10	INTERVENTIONS BT .....	125
10.1	Critères généraux d'une intervention BT .....	125
10.1.1	Critères spécifiques aux interventions BT générales .....	125
10.1.2	Critères spécifiques aux interventions BT élémentaires .....	125
10.2	Règles s'appliquant à toutes les interventions BT .....	126
10.2.1	Généralités .....	126
10.2.2	Intervention BT dans des situations particulières .....	126
10.3	Intervention BT générale .....	127
10.3.1	Généralités .....	127
10.3.2	Procédure d'accès, de suivi et de contrôle .....	128

10.3.3	Déroulement des interventions BT générales .....	128
10.3.4	Opérations particulières de connexion et de déconnexion .....	131
10.4	Interventions BT élémentaires .....	132
10.4.1	Généralités .....	132
10.4.2	Organisation .....	132
10.4.3	Déroulement d'une intervention BT élémentaire .....	132
10.5	Rôle des différents acteurs .....	133
10.5.1	Rôle de l'employeur .....	133
10.5.2	Rôle du chef d'établissement .....	133
10.5.3	Rôle du donneur d'ordre .....	133
10.5.4	Rôle du chargé d'exploitation électrique .....	134
10.5.5	Rôle de la personne donnant accès à l'installation .....	134
10.5.6	Rôle du chargé d'intervention générale .....	134
10.5.7	Rôle du chargé d'intervention élémentaire .....	134
10.5.8	Rôle de l'exécutant .....	135
10.6	Formation à la prévention du risque électrique et Habilitation .....	135
10.6.1	Formation du chargé d'intervention générale .....	135
10.6.2	Formation du chargé d'intervention élémentaire .....	135
11	<b>OPERATIONS SPECIFIQUES D'ESSAI, DE MESURAGE, DE VÉRIFICATION ET DE MANŒUVRE .....</b>	137
11.1	Présentation .....	137
11.2	Essais .....	137
11.2.1	Procédure d'accès, de suivi et de contrôle .....	138
11.2.2	Essais mettant en œuvre les principes des travaux .....	138
11.2.3	Essais mettant en œuvre les principes des interventions BT .....	138
11.2.4	Autres essais .....	138
11.2.5	Dispositions particulières pour les essais réalisés avec une source autonome .....	139
11.3	Mesurages .....	139
11.3.1	Contenu des mesurages .....	140
11.3.2	Mise en œuvre des mesurages .....	140
11.3.3	Risques particuliers relatifs à un transformateur de courant .....	140
11.3.4	Risques particuliers relatifs à l'usage d'une pince ampèremétrique .....	140
11.4	Vérifications .....	141
11.4.1	Contenu des vérifications .....	141
11.4.2	Mise en œuvre des vérifications .....	141
11.4.3	Cas des vérifications chez les particuliers .....	142
11.5	Manœuvres .....	142
11.5.1	Les manœuvres d'exploitation .....	142
11.5.2	Les manœuvres de consignation .....	143
11.5.3	Les manœuvres d'urgence .....	143
11.5.4	Protection de l'opérateur au cours des manœuvres .....	143
11.6	Formation à la prévention du risque électrique et Habilitation .....	144
11.6.1	Formation à la prévention du risque électrique pour les essais .....	144
11.6.2	Formation à la prévention du risque électrique pour le mesurage .....	144
11.6.3	Formation à la prévention du risque électrique pour les vérifications .....	145
11.6.4	Formation à la prévention du risque électrique pour les manœuvres .....	145
11.7	Tableau des compétences .....	145
12	<b>OPÉRATIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS OUVRAGES OU INSTALLATIONS .....</b>	147
12.1	Opérations sur les lignes aériennes sur supports communs .....	147
12.2	Opérations sur les installations d'éclairage extérieur .....	147
12.3	Opérations de remplacement de lampes et d'accessoires .....	148
12.3.1	En basse tension .....	148
12.3.2	En haute tension .....	148
12.4	Opérations de remplacement de fusibles BT .....	148
12.5	Opérations de remplacement de fusibles HTA .....	148

12.6	Opérations sur les transformateurs de puissance et de tension .....	148
12.6.1	Opération sur les circuits .....	148
12.6.2	Autres opérations .....	149
12.7	Matériels alimentés en BT et TBT comportant des circuits HT .....	149
12.7.1	Conditions que doit remplir le personnel appelé à effectuer des opérations sur ces matériels .....	149
12.7.2	Formation à la prévention du risque électrique – Habilitation .....	150
12.8	Travaux et interventions BT sur les accumulateurs et les batteries d'accumulateurs.....	150
12.8.1	Les manutentions .....	150
12.8.2	Les opérations de connexion et de déconnexion.....	150
12.8.3	Le nettoyage .....	151
12.8.4	Les contrôles.....	152
12.8.5	La vérification de l'électrolyte.....	152
12.8.6	Organisation.....	152
12.9	Travaux et interventions BT sur la partie en courant continu des installations photovoltaïques .....	152
12.9.1	Risques et mesures de prévention applicables aux parties en courant continu d'installation photovoltaïque .....	153
12.9.2	Opérations sur une installation photovoltaïque .....	154
12.9.3	Travaux d'ordre non électrique dans l'environnement d'une installation photovoltaïque .....	156
12.10	Poste de travail soumis à induction magnétique ou couplage capacitif.....	157
12.10.1	Principe de prévention .....	157
12.10.2	Modalités de mise en œuvre .....	157
12.10.3	Compétence du personnel .....	158
12.11	Opérations sur les circuits de terre .....	158
13	<b>INCENDIE ET ACCIDENTS SUR OU PRES DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....</b>	<b>159</b>
13.1	Généralités .....	159
13.2	Incendie sur ou près des ouvrages ou des installations électriques .....	159
13.2.1	Prescriptions générales .....	159
13.2.2	Prescriptions complémentaires concernant l'utilisation d'extincteurs sur des ouvrages sous tension ou susceptibles de l'être .....	160
13.2.3	Prescriptions complémentaires concernant les lances de pulvérisation sur des ouvrages sous tension ou susceptibles de l'être .....	160
13.3	Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique sur les ouvrages, les installations électriques ou dans leur voisinage.....	160
13.3.1	Eviter le sur-accident électrique .....	161
13.3.2	Donner l'alerte.....	161
13.3.3	Porter secours .....	161
13.3.4	Conducteur tombé à terre ou conducteur accidentellement à portée de main .....	162
13.3.5	Cas d'un véhicule ou d'un engin venant en contact accidentel avec une ligne .....	162
13.3.6	Autre dégagement d'urgence .....	162
13.4	Incident en zone présentant des risques d'explosion.....	162
	Bibliographie .....	247
	<b>Annexe A (informative) Documents – Définitions et exemples .....</b>	<b>163</b>
A.1	Instruction de sécurité .....	163
A.2	Message collationné .....	163
A.3	Consignation .....	164
A.4	Exemple 4 – Imprimé : autorisation de travail .....	170
A.5	Exemple 5 – Imprimé : attestation de mise hors tension pour opération dans l'environnement des canalisations isolées.....	173

A.6 Exemple 6 – Imprimé : certificat pour tiers.....	175
A.7 Documents relatifs aux travaux sous tension .....	177
A.8 Documents particuliers .....	181
<b>Annexe B (informative) Eléments d'analyse des opérations.....</b>	<b>185</b>
Annexe C (normative) Emploi et entretien des principaux équipements de protection et de l'outillage spécifiques aux opérations d'ordre électrique .....	187
C.1 Généralités.....	187
C.2 Les Equipements de Protection Individuelle (EPI).....	187
C.3 Vêtements de travail .....	191
C.4 Autres équipements .....	191
<b>Annexe D (informative) RÉFÉRENTIELS DES SAVOIRS Formation initiale et recyclage.....</b>	<b>199</b>
D.1 Généralités.....	199
D.2 Schéma général de formation : Formation initiale .....	200
D.3 Modalités d'évaluation des savoirs et savoir-faire .....	220
D.4 Schéma général de formation : Formation recyclage.....	232
D.5 Modalités d'évaluation des savoirs et savoir-faire .....	239
<b>Annexe E (informative) Exemples de titre d'habilitation.....</b>	<b>241</b>
E.1 TITRE D'HABILITATION N°1 .....	241
E.2 TITRE D'HABILITATION N°2 .....	242
E.3 TITRE D'HABILITATION N°3 .....	243
<b>Annexe F (informative) Reçu du recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique .....</b>	<b>245</b>
 Figure 1 – Situation de risque et mode de protection .....	29
Figure 2 – Démarche de formation à la prévention du risque électrique et à l'habilitation .....	43
Figure 3 – Exemple de modèle de fiche d'avis après formation .....	48
Figure 4 – Modèle indicatif de titre d'habilitation .....	55
Figure 5 – Distance limite d'investigation autour d'un conducteur nu en champ libre.....	58
Figure 6.1 – Zones autour d'un conducteur nu en champ libre en haute tension .....	62
Figure 6.2 – Zones autour d'un conducteur nu en champ libre en basse tension.....	63
Figure 7 – Zones en champ libre (courant alternatif) .....	64
Figure 8 – Zones à l'intérieur d'un local et emplacement d'accès réservé aux électriciens (courant alternatif).....	65
Figure 9 – Zones relatives à un pylône haute tension .....	66
Figure 10 – Zones dans une armoire basse tension .....	67
Figure 11 – Canalisation isolée visible.....	68
Figure 12 – Canalisation isolée enterrée .....	69
Figure 13 – Armoire fermée.....	110
Figure 14 – Armoire ouverte avec un opérateur placé devant.....	110
Figure 15 – Armoire ouverte sans personnel.....	111
 Tableau 1 – Tableau des domaines de tensions .....	20
Tableau 2 – Récapitulatif des éléments des symboles .....	50
Tableau 3 – Symboles d'habilitation utilisés pour les opérations d'ordre non électrique autour de pièces nues.....	51
Tableau 4 – Symboles d'habilitation utilisés pour les travaux d'ordre électrique.....	51
Tableau 5 – Symboles d'habilitation utilisés pour les autres opérations d'ordre électrique .....	52
Tableau 6 – Distance Minimale d'Approche .....	61
Tableau 7 – Documents attestant la consignation – Cas des travaux d'ordre électrique .....	81
Tableau 8 – Documents attestant la consignation ou la mise hors tension d'un ouvrage ou d'une installation – Autres cas .....	81
Tableau 9 – Tableau des compétences pour les essais, les mesurages, les vérifications et les manœuvres .....	146

## **OPERATIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES, ET DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE - PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE**

### **INTRODUCTION**

La norme NF C 18-510 décrit un ensemble d'exigences qui permet de se prémunir du risque électrique lors des opérations de construction des OUVRAGES, de réalisation des INSTALLATIONS, de leur EXPLOITATION ou démantèlement. Elle s'applique aussi lors de TRAVAUX d'ORDRE NON ELECTRIQUE dans l'ENVIRONNEMENT d'OUVRAGES ou d'INSTALLATIONS électriques tels que les travaux du bâtiment ou les travaux publics.

La prévention du risque électrique fait appel à un ensemble cohérent d'exigences pour garantir que :

- chacune des personnes, du DONNEUR D'ORDRE à l'EXECUTANT, prend en compte, à son niveau de responsabilité et avec le degré d'appréciation qui convient, la prévention du risque électrique ;
- les OPERATEURS ont les connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour savoir, dans un ENVIRONNEMENT donné et pour un travail donné, comment prévenir le risque électrique.

Les exigences ci-dessus sont une suite de décisions et d'actions enchaînées prises par tous les acteurs. Les principaux paramètres de cet enchaînement sont l'unicité, la cohérence et la maîtrise de l'information. La maîtrise des PROCEDURES DE SUIVI ET DE CONTROLE à tous les échelons est un facteur indispensable à la prévention du risque électrique.